

# Demande de reconnaissance d'une période de formation pratique pour le FPH en pharmacie hospitalière dans un établissement de formation postgrade non reconnu

- Demande de **reconnaissance** d'une période de formation pratique dans un établissement de formation postgrade non reconnu

## Établissement de formation postgrade non reconnu concerné :

Nom :

Lieu :

*Pour la formation pratique, deux périodes inférieures à six mois dans des établissements de formation postgrade non reconnus en Suisse et / ou à l'étranger peuvent être autorisées par la FPH Hôpital. Le formateur responsable doit soumettre la demande de reconnaissance pour ces périodes de formation à la FPH Hôpital au moyen du présent formulaire (art. 3.3.1, PFP). Sont appliqués les critères de reconnaissance de l'annexe V, PFP.*

Ce formulaire n° 10170010 est valable à partir du 1er juin 2016.  
Établit : 28 avril 2016/BU  
Approuvé par consultation e-mail FPH Hôpital du 9 mai 2016

## 1 Informations générales

### 1.1 Informations formateur responsable (reconnu par la FPH Hôpital pour l'ensemble de la formation postgrade)

Titre : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone direct : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### 1.2 Informations sur l'établissement de formation externe

Institution : \_\_\_\_\_

Nom de l'établissement de  
formation postgrade : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal, lieu : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Responsable de l'établissement de  
formation postgrade : \_\_\_\_\_

Adjoint du formateur responsable  
de l'établissement de formation  
postgrade : \_\_\_\_\_

## 2 Période de formation postgrade

### 2.1 Convention

Une convention écrite avec l'établissement de formation postgrade externe  
existe :

Oui

Non

Si oui, veuillez joindre une copie de la convention.



### 3.2 Infrastructures

- Le formateur responsable pour l'ensemble de la formation postgrade confirme que l'établissement de formation postgrade dispose de tous les locaux et infrastructures qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs de formation mentionnés sous 2.2.

En outre, les conditions suivantes sont remplies :

- |   |                              |                              |
|---|------------------------------|------------------------------|
| Le candidat dispose d'un poste de travail                       | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Le candidat a accès à la littérature spécialisée                | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Le candidat a accès à un système électronique de documentation  | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Le candidat a accès à la bibliothèque médicale de l'institution | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

## 4 Spécialiste pharmaceutique impliqué dans la prise en charge

### 4.1 Identité

Titre : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Description du poste : \_\_\_\_\_ Taux d'activité : \_\_\_\_\_

### 4.2 Formation universitaire et postgrade

**Diplôme de pharmacien**  Oui  Non

Si oui, lequel :

- diplôme fédéral ou diplôme étranger reconnu par la confédération
- diplôme étranger

#### Formation postgrade / spécialisation

Titre/diplôme : \_\_\_\_\_

Titre/diplôme : \_\_\_\_\_

A remplir uniquement si le spécialiste pharmaceutique impliqué dans la prise en charge n'est pas un pharmacien :

**Autre formation :**  Oui  Non

Titre/diplôme : \_\_\_\_\_ Année : \_\_\_\_\_ Lieu de formation : \_\_\_\_\_

#### Formations postgrades relevantes pour la prise en charge

Titre/diplôme : \_\_\_\_\_

Titre/diplôme : \_\_\_\_\_

### 4.3 Thèse de doctorat /Privat-docence

Thèse de doctorat       Privat-docence       Professeur

Si oui :

Sujet de la thèse de doctorat :

Sujet de la thèse de privat-docence :

Domaine de recherche :

Activité d'enseignement actuel, sujet :

### 4.4 Activité scientifique

Activité scientifique relevante dans le domaine de l'objectif de formation à traiter :

Oui       Non

Projet scientifique

Publication / Rapport      Année

Oui       Non

Oui       Non

### 4.5 Autres spécialistes impliqués dans la prise en charge du candidat

#### Pharmaciens :

Spécialisation

Nombre

ETP

Pharmacien spécialiste en pharmacie hospitalière

Certificat de formation complémentaire FPH en pharmacie clinique

Autres pharmaciens :

Oui       Non

#### Autres spécialistes impliqués :

Si oui, lesquels :

Oui       Non

Fonction :

Profession :

Fonction :

Profession :

#### 4.6 Obligations du spécialiste responsable pour la prise en charge

Le spécialiste impliqué dans la prise en charge

- est disponible pendant toute la durée de la période de formation pratique externe.  Oui  Non
- est informé que la réalisation des objectifs de formation postgrade convenus durant la période de formation externe sera documentée en utilisant le formulaire «Évaluation des objectifs de formation pratique».  Oui  Non

#### 5 Candidat

Un questionnaire d'évaluation de la période de formation externe (établissement de formation postgrade et spécialiste impliqué dans la prise en charge) existe :

Oui  Non

Si oui, joindre le questionnaire SVP.

Remarques générales :

---



---



---



---

Lieu/date :

Signature

Formateur responsable :

Remarque :

*Le formulaire dûment rempli doit être adressé avec les annexes nécessaires au secrétariat FPH Hôpital par E-Mail : [gsasa@gsasa.ch](mailto:gsasa@gsasa.ch).*

*Seul le masculin a été utilisé pour les termes désignant des personnes. Ceux-ci s'appliquent de manière égale aux femmes et aux hommes.*

*La dénomination «spécialiste en pharmacie hospitalière» est utilisé dans ce formulaire pour le titre de formation postgrade fédéral ou un diplôme étranger équivalent selon le droit fédéral, ainsi que le titre spécialiste en pharmacie hospitalière FPH de droit privé.*

*Le texte allemand fait foi.*

Abréviations :

art. article

ETP Equivalent temps-plein

PFP Programme de formation postgrade

#### Check-list des annexes

- Copie de la convention avec l'établissement de formation externe
- Questionnaire d'évaluation de la période de formation externe